Image not found or type unknown

Remboursement soins à l'étranger

Par **Belmond**, le **15/07/2019** à **13:13**

Bonjour;

J'ai été hospitalisé en Norvège à la suite d'une septisèmie en 2017, je suis porteur du VIH et inscrit à la sécurité social Française à 100% pour toute maladie qui a un rapport avec ce problème.

En rentrant en France j'ai obtenu ma carte Européen d'assurance maladie,malgré mes courriers, maintenant l'hôpital Norvégien me réclame 10.000 € par l'intermédiare de France contentieux avec menaces de saisie!

Je n'ai pas la possibilité de régler cette somme.Je suis à la retraite(minimum) , je n'ai pas de biens immobilier et pas de salaire

Que dois-je faire?

Merci par avance de votre réponse

Par **youris**, le **15/07/2019** à **13:58**

bonjour,

la carte européenne d'assurance maladie se demande avant de partir à l'étranger pour attester de vos droits à l'assurance maladie et bénéficiez de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

voyez avec votre caisse d'assuranc emaladie ou son médiateur.

france contentieux est une société de recouvrement qui n' a pas le pouvoir de procéder à des saisies; seul un huissier en possession d'un titre exécutoire peut effectuer des saisies.

salutations

Par **fabrice58**, le **15/07/2019** à **15:00**

Bonjour,

le cas échéant, les retraites sont saisissables.

cdt

Par **Belmond**, le **15/07/2019** à **16:18**

Merci Youris de votre réponse,

J'espère avoir le temps de faire appel au médiateur de la caisse d'assuranse maladie avant que France contentieux ne transmette mon dossier à leur huissier!

Merci également à fabrice58! J'ai une petite retraite qui me permet tout juste de payer mon loyer et trés peu d'argent sur mon compte .

Ont-ils le droit de me retirer le minimum vital?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés